

C.C.A.S.
12740 SEBAZAC-CONCOURES
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE du 8 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 13	
Présents : 8	
Conseiller ayant donné procuration : 1	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 2	
<hr/>	
Votes pour : 8	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle « La Cardabelle, sous la présidence de Mme MAZARS Marie-Hélène, Vice-Présidente.

Conseillers présents : 8

ARNAL Fabienne, BLANQUET Carole, CAYLA Florence, MAZARS Marie-Hélène, PONS Franck, DELHEURE Jean-Noël, ENJALBERT Nicole, VIGUIE Christiane.

Conseiller avant donné procuration : 1

NAYRAC Bernard à MAZARS Marie-Hélène

Conseillers excusés : 2

JUGE Myriam, MINIC Audrey.

Conseillers absents : 2

FLAMMARION Chantal, TREPIN Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur PONS Franck

1 / APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'ANNEE 2024 POUR LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : Mme MAZARS Marie-Hélène

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame la Présidente, Florence CAYLA, s'étant retirée, sous la présidence de Madame Marie-Hélène MAZARS ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la présidente de séance, Marie-Hélène MAZARS, s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES sans excédent reporté	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	6 945.00	6 486.46	- 458.54
RESTES-A-REALISER	0	0	0

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame la Présidente, Florence CAYLA étant sortie au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

- ✓ *Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,*
- ✓ *Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- ✓ *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*
- ✓ *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente de séance, Marie-Hélène MAZARS : APPROUVE le CFU du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait à Sébazac-Concourès, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le **10 AVR. 2025**
Et publication ou notification le **10 AVR. 2025**
Mise en ligne sur le site internet le **11 AVR. 2025**

Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
MAZARS Marie-Hélène



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale

.....
Date de décision: 08/04/2025

Date de réception de l'accusé 10/04/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025_1

Identifiant unique de l'acte : 012-261203590-20250408-2025_1-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : CFU_26120359000011_2024_D_VDEF.xml (99_BU-012-261203590-20250408-2025_1-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 1. Approbation CFU 2024 CCAS.docx (70_DE-012-261203590-20250408-2025_1-BF-1-1_2.pdf)
Délibération CFU 2024 CCAS

C.C.A.S.

12740 SEBAZAC-CONCOURS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE du 8 avril 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 13	
Présents : 8	
Conseiller ayant donné procuration : 1	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 2	
<hr/>	
Votes pour : 9	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle « La Cardabelle, sous la présidence de Mme MAZARS Marie-Hélène, Vice-Présidente.

Conseillers présents : 8

ARNAL Fabienne, BLANQUET Carole, CAYLA Florence, MAZARS Marie-Hélène, PONS Franck, DELHEURE Jean-Noël, ENJALBERT Nicole, VIGUIE Christiane.

Conseiller ayant donné procuration : 1

NAYRAC Bernard à MAZARS Marie-Hélène

Conseillers excusés : 2

JUGE Myriam, MINIC Audrey.

Conseillers absents : 2

FLAMMARION Chantal, TREPIN Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur PONS Franck

2 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2025

RAPPORTEUR : Mme MAZARS Marie-Hélène

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2025.

De plus, il est précisé que le référentiel comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, notamment en matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur maximum de 7.5% des dépenses réelles au sein d'une même section sauf pour les dépenses de personnel-chap. 012). Dans ce cas, le maire ou le président reçoit délégation du Conseil d'Administration et informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✓ ***décide d'adopter le budget primitif 2025 du CCAS, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant le budget principal.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2025

Et publication ou notification le 10 AVR. 2025

Mise en ligne sur internet le 11 AVR. 2025

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Marie-Hélène MAZARS



Liste des inscriptions budgétaires
SEB - COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS / CAS - C.C.A.S / 2025

Date : 10/03/2025 - 11:25

Indicateur	Sens	Compte	Opération	NMP	Raport (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
D		611			0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Réel	225,00 €
D		6232			0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	860,00 €
D		65134			0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	310,00 €
D		65138			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	200,00 €
D		65748			0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Réel	5 150,00 €
R		002			0,00 €	2 855,00 €	2 855,00 €	2 855,00 €	Réel	3 313,54 €
R		74748			0,00 €	6 945,00 €	6 945,00 €	6 945,00 €	Réel	6 486,46 €
Total dépense					0,00 €	9 800,00 €	9 800,00 €	9 800,00 €		
Total recette					0,00 €	9 800,00 €	9 800,00 €	9 800,00 €		

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du budget primitif CCAS 2025

.....

Date de décision: 08/04/2025

Date de réception de l'accusé 10/04/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2025_2

Identifiant unique de l'acte : 012-261203590-20250408-2025_2-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DOCBUDG-26120359000011-012017-BP-2025-10042025000000.xml (99_BU-012-261203590-20250408-2025_2-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2. Vote BP.docx (70_DE-012-261203590-20250408-2025_2-BF-1-1_2.pdf)

Délibération BP 2025 CCAS

C.C.A.S.

12740 SEBAZAC-CONCOURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE du 8 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 13	
Présents : 8	
Conseiller ayant donné procuration : 1	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 2	
<hr/>	
Votes pour : 9	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle « La Cardabelle, sous la présidence de Mme MAZARS Marie-Hélène, Vice-Présidente.

Conseillers présents : 8

ARNAL Fabienne, BLANQUET Carole, CAYLA Florence, MAZARS Marie-Hélène, PONS Franck, DELHEURE Jean-Noël, ENJALBERT Nicole, VIGUIE Christiane.

Conseiller ayant donné procuration : 1

NAYRAC Bernard à MAZARS Marie-Hélène

Conseillers excusés : 2

JUGE Myriam, MINIC Audrey.

Conseillers absents : 2

FLAMMARION Chantal, TREPIN Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur PONS Franck

3 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

RAPPORTEUR : Mme MAZARS Marie-Hélène

Sur proposition de Madame MAZARS Marie-Hélène, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- **ADMR de Sébazac-Concourès et communes environnantes : Association de services à la personne.**
L'association intervient sur les communes de Sébazac-Concourès, Agen d'Aveyron, Druelle-Balsac, La Loubière, Onet le Château, Sainte Radegonde et Rodez. Elle dénombre 72 bénéficiaires sur Sébazac-Concourès. En application de la règle de calcul arrêté fin 2021 avec les communes concernées, le montant de la subvention sollicitée par l'ADMR s'établit pour la commune de Sébazac-Concourès à 4 240.00 euros.
 - Subvention de 4 240.00 € au titre des charges de fonctionnement qu'elle supporte.
- **Banque Alimentaire : Les Banques Alimentaires ont été fondées sur des principes qui régissent encore le quotidien des 102 Banques Alimentaires et antennes : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat et le mécénat.**
 - Subvention de 170 € au titre de la participation du CCAS de Sébazac-Concourès

- **Restos du Cœur de Rodez** : Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ». Le nombre de colis distribués a augmenté de + 117% et les charges de l'association de + 64% sur les 5 dernières années.

- **Subvention de 830 € au titre de la participation du CCAS de Sébazac-Concourès.**

Fait à Sébazac-Concourès, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2025

Et publication ou notification le 10 AVR. 2025

Mise en ligne sur le site internet le 11 AVR. 2025

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
MAZARS Marie-Hélène



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution de subventions aux associations à caractère social

.....
Date de décision: 08/04/2025

Date de réception de l'accusé 10/04/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025_3

Identifiant unique de l'acte : 012-261203590-20250408-2025_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 3. Subventions.docx (99_DE-012-261203590-20250408-2025_3-DE-1-1_1.pdf)

